

Rapport N° 2022/80

Budget 2023

Budget de fonctionnement

Crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels

Plan des investissements 2023 – 2027

Nyon, le 30 novembre 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'article 44 du règlement du Conseil communal de Nyon, la Commission des finances (Cofin) a examiné le budget 2023 tel que présenté dans le préavis n°80/2022 par la Municipalité.

La Cofin s'est réunie à sept reprises :

27.10.22 : présentation générale du budget 2023 puis audition du Service des finances (FIN) ainsi que du Service de l'Architecture (SDA).

01.11.22 : audition du Service de Défense, Incendie et Secours (SDIS), de Police Nyon Région (PNR) et du Service des Infrastructures (SDT).

08.11.22 : audition du Service de l'Environnement (SDE) et des Services Industriels (SIN).

10.11.22 : audition du Service du Territoire (SDT) et du Service de la Cohésion sociale (SCS).

15.11.22 : audition du Service de l'administration générale (SAG).

21.11.22 : audition du Service de la Culture (CULT), du Service des Ressources humaines (RH) et du Service des Sports, Manifestations et Maintenance (SMM).

22.11.22 : discussion finale de la Cofin.

Lors des 6 premières séances, les Municipales et Municipaux étaient accompagné-e-s de leurs chef-fe-s de service et adjoints. Hormis la dernière séance, la Cofin a bénéficié à chaque fois de la présence de Monsieur le Municipal Claude Uldry et de Madame la cheffe du Service des finances Ying Cottier. Elle les remercie, ainsi que l'ensemble de la Municipalité, pour leur présence et leurs réponses détaillées aux questions posées lors des séances puis par échanges d'e-mails. La Cofin a pu travailler en toute transparence avec la Municipalité dans un climat cordial et constructif.

Les services ont été répartis parmi les commissaires et chacun-e a contribué au présent rapport selon ce qui lui a été attribué. Ainsi, ce document est le reflet d'un travail collectif qui a impliqué toute la commission des finances.

1. Présentation générale du budget 2023

Pour cet exercice 2023, le budget de fonctionnement proposé par la Municipalité affiche un déficit de CHF **11'097'586.-**. Les charges, à hauteur de CHF **252'861'928.-**, sont en progression de 11,09% par rapport au budget 2022 et les revenus (CHF **241'764'342.-**) sont en hausse de 11,15% par rapport au budget 2022.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Charges	252'861'928	227'622'642	228'921'266	212'648'825	210'643'164
Revenus	241'764'342	217'521'539	228'534'046	212'700'896	210'865'396
Résultat net			-387'219	+52'071	+222'232
Résultat budg.	-11'097'586	-10'101'103	-10'479'426	-8'596'610	-8'658'703
Ecart budget			10'092'207	8'648'681	8'880'935

Dans ce tableau, le + signifie un boucllement en positif (bénéfice) et le – un boucllement en négatif (déficit).

De manière générale, on observe que les budgets sont systématiquement plus pessimistes que la réalité finale observée dans les comptes. Pour rappel, la Cofin avait fourni un certain nombre d'explications pour contextualiser le déficit observé pour l'exercice 2021 : des dépenses exceptionnelles en faveur des commerces en période de crise Covid-19 et l'enquête administrative autour de la crise au sein de l'administration de la Ville avaient empêché de boucler en positif.

1.1 Charges

Par rapport au budget 2022, les charges ont augmenté de CHF **25'239'286.-**. Une hausse forte, dans la mesure où entre le budget 2021 et 2022 la hausse était de CHF **8'267'479.-**. Ceci est explicable par une série de facteurs :

- *Autorités et personnel (30)* : les charges salariales sont en hausse de CHF **5'686'533.-** par rapport au budget 2022. Premièrement, ceci s'explique par plusieurs EPT accordés par le Conseil communal durant l'année et qui vont désormais figurer au budget 2023. Pour n'en citer que quelques-uns, il y a eu le préavis n°2022/29 (10,9 EPT) pour le développement de l'accueil de jour ou encore le préavis n°2022/56 (3,8 EPT pour 2023) sur ThermorésÔ. Au total, il y a 24,6 EPT supplémentaires dans le budget 2023 par rapport à 2022, pour un total de 401,85. Le tableau des EPT par services se trouve dans le préavis n°2022/80 du budget.

Deuxièmement, compte tenu de l'inflation générale et conformément au statut du personnel de la Ville, la Municipalité a décidé d'une indexation des salaires des employé-e-s de la commune de 4% (sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation) qui est comprise dans ce budget 2023. Toutefois, la Municipalité se basera sur l'indice du mois de novembre pour prendre une décision finale quant à l'indexation, qui sera vraisemblablement de 3% au lieu des 4% budgétés. Elle sera effective au 1^{er} janvier 2023.

- *Bien, services et marchandises (31)* : c'est ici qu'on observe la hausse la plus conséquente, avec plus CHF **19'229'391.-** par rapport au budget 2022. Sans surprise, avec un contexte géopolitique instable et une inflation générale, les achats d'énergie (gaz et électricité principalement) bondissent : + CHF **17'493'070.-** par rapport à 2022. A noter que cette hausse

du prix d'achat se répercute sur les ventes aux clients finaux, que l'on retrouve dans la rubrique 43, en recettes. A propos de ces questions énergétiques, il convient d'apporter une précision importante : actuellement, la Confédération et le Canton agissent à coups de mesures et recommandations, pour que nous fassions toutes et tous, des efforts pour diminuer/optimiser la consommation d'énergie. La Ville de Nyon n'est pas en reste : fin août, la Municipalité mettait sur pied une task force dont l'objectif a été de dresser l'inventaire de toutes les mesures permettant de réduire la consommation énergétique de la Ville. Le 12 octobre dernier, une quarantaine de mesures étaient présentées¹. Ces mesures auront forcément un impact sur les charges de la Ville en matière d'énergie (estimées avec une hypothèse normale), mais elles ne sont pas comptabilisées dans le présent budget 2023 car trop difficiles à évaluer.

Par ailleurs, le renchérissement des prix des matériaux s'observe aussi dans différents services, même si à ce stade il n'est pas quantifiable avec exactitude. A titre d'exemple, le Service de l'Architecture a majoré ses comptes 3141 pour l'entretien des bâtiments de 7,5% sur la base de l'indice suisse des prix de la construction. A noter que le nouvel Hôtel de police ouvrira courant 2023, ce qui constitue de nouvelles charges d'entretien pour la Ville.

Enfin, la démarche de la Municipalité entamée lors du budget 2022 pour visibiliser ses efforts de soutien à la culture et au sport par la mise à disposition de locaux est poursuivie dans cet exercice 2023. L'objectif est de démontrer que Nyon a certaines charges de Ville-centre et qu'elles devraient être mieux prises en compte dans la péréquation à venir.

- *Intérêts passifs (32)* : de par le contexte inflationniste, les différentes banques centrales ont fait remonter cette année leurs taux d'intérêt sur les emprunts, mettant fin à plusieurs années de taux négatifs. Au budget 2022, CHF **1'161'367.-** d'intérêts furent budgétés. Aujourd'hui, pour cet exercice 2023, le montant s'élève à CHF **2'210'584.-** et le taux moyen des emprunts repart à la hausse.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
Taux moyen des emprunts de la Ville (en %)	1,6	1,1	0,9	0,6	0,5	0,5	0,4	0,7

A ce propos, le budget 2023 prévoit une dette de CHF **313'928'000.-**, contre CHF **311'300'000.-** en 2022. Aux comptes 2021, elle était de CHF **284'900'000.-**. Selon un document consulté par la Cofin en juin 2022, la dette s'élevait à CHF **284'928'000.-** au 03.06.22. L'exercice comptable n'est pour l'heure pas terminé.

- *Amortissements (33)* : chapitre en diminution de CHF **707'964.-** par rapport au budget 2022. Certains préavis ont été entièrement amortis (N°2013/111 et n°2007/31 par exemple) et d'autres sont finalement toujours ouverts, comme le préavis n°2015/221 (construction du complexe scolaire du Couchant) ou le n°2016/278 (Maison Gubler).

- *Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques (35)* : sans rentrer dans le détail des acomptes péréquatifs et des rétrocessions prévues (voir préavis), nous constatons que pour la première fois depuis longtemps les charges péréquatives nettes sont en diminution : un total de CHF **42'720'504.-** au budget 2023, soit CHF **3'196'200.-** de moins qu'en 2022. Cela s'explique par l'accord de rééquilibrage en faveur des communes entre l'UCV et le

¹ « La Municipalité dévoile son plan d'action volontaire pour économiser l'énergie », Nyon, 12 octobre 2022, <https://www.nyon.ch/actualites/la-municipalite-devoile-son-plan-daction-volontaire-pour-economiser-lenergie-12401/>.

Canton. Malgré cela, il est évident que ces charges péréquatives continuent à peser lourdement sur les finances communales.

A propos de Police Nyon Région (PNR), ils élaborent leur budget puis communiquent à la Ville de Nyon le montant de la participation, selon la clé de répartition établie, à hauteur de CHF **9'272'423.-** au budget 2023. Ensuite, le Conseil intercommunal de la PNR doit le valider. Lors de sa séance tenue au mois septembre 2022, ce Conseil intercommunal a adopté un amendement au budget pour remettre à la hausse la ligne concernant les recettes d'amendes et ordonnances pénales (passage de CHF **3'600'000.-** à CHF **3'900'000.-**), pour être plus proche de la réalité des comptes. Cela modifie les équilibres budgétaires et surtout la contribution de la Ville de Nyon : dans le budget de cette dernière, le montant inscrit n'a pas été mis à jour, ce qui signifie qu'en réalité, la contribution budgétée de Nyon à la PNR s'élève à CHF **9'019'418.-** (soit un écart de CHF 253'005.-).

- *Aides et subventions (36)* : en hausse de CHF **1'387'190.-**. Plusieurs choses l'expliquent :

- Soutien à des projets privés en lien avec le fonds EEER (+ CHF **749'500.-**).
- Première année complète d'exploitation pour la crèche Les Bot'Tines, ce qui fait qu'elle a désormais une subvention pleine à CHF **233'128.-** (soit + CHF **159'228.-** par rapport à 2022).
- Les subventions à la culture, loisirs et sport sont en hausse de CHF **153'350.-** par rapport à 2022, notamment, en raison de conventions de subventionnement qui prévoient des hausses (Usine à Gaz entre autres) ainsi qu'un soutien revu à la hausse pour certaines associations.
- La taxe de séjour versée à Nyon Région Tourisme (NRT) est en hausse de CHF **102'000.-** par rapport à 2022. Ceci est dû à des recettes en hausse suite à la fin des restrictions sanitaires ainsi que la (ré)ouverture d'hôtels (Beau-Rivage et B&B à la Petite-Prairie).

Resp. Service	2% s/31 et 36 Maîtrisable
CULT	26'726
FIN	1'244
RH	2'860
SAG	37'739
SCS	78'370
SDA	50'585
SDE	34'366
SDI	32'280
SDIS	431
SDT	9'827
SMM	35'379
Total général	309'806

Enfin, ces dernières années, la Municipalité appliquait le principe des enveloppes budgétaires à 0% (pas d'augmentations admises). Pour ce budget 2023, la Municipalité a changé de ton : en juillet 2022, elle a autorisé les services qui le souhaitaient à venir avec des enveloppes budgétaires avec +2% sur les charges maîtrisables des rubriques 31 et 36. L'augmentation s'élève à **CHF 309'806.-** au total. Le détail des chiffres se trouvent sur le tableau à gauche (fourni par le Service des finances). Chaque service a fait le choix de son affectation budgétaire, tant que l'enveloppe est respectée.

En conclusion, les rubriques 30, 31 et 35 constituent (à parts assez égales) 77,4% des charges de la Ville de Nyon pour ce budget 2023.

1.2 Revenus

Par rapport au budget 2022, les revenus de la Ville sont en hausse de CHF **24'242'803.-**. Ceci est explicable par plusieurs facteurs :

- *Recettes fiscales* : le Ville prévoit d'encaisser CHF **108'988'000.-** de recettes fiscales en 2023, soit CHF **1'672'000.-** de plus qu'en 2022. La Municipalité a gardé sa méthode de travail habituelle pour estimer ces recettes, selon la situation au mois d'août de l'année en cours. Il y a des variations entre les différents impôts (+ CHF **1'500'000.-** pour le bénéfice net des personnes morales et – CHF **900'000.-** pour l'impôt à la source par exemple), mais globalement il y a des recettes en hausse d'année en année, liée à la hausse de la population notamment. Enfin, selon les mots de la Municipalité dans le préavis sur ce budget 2023, l'exercice 2022 s'annonce « plutôt réjouissant ».

- *Taxes émoluments et produits des ventes (43)* : comme indiqué plus haut, c'est ici que les hausses des coûts de l'énergie se répercutent pour les clients finaux à la vente. Cette rubrique prévoit une hausse de CHF **17'600'234.-**. De plus, on observe une augmentation de CHF **491'135.-** liée à la hausse de 0,5 centimes/kWh prélevée sur l'électricité transportée ainsi que CHF **300'000.-** de taxes de raccordement supplémentaires. Enfin, le nouveau règlement concernant les émoluments liés aux permis de construire (préavis n°2022/47) entre en vigueur et hausse de CHF **250'000.-** est budgétée. Il s'agit d'une approximation amenée à évoluer et à être affinée.

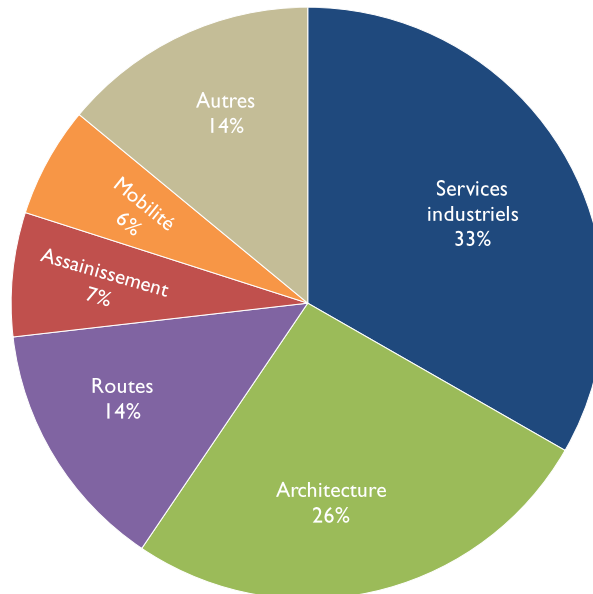
- *Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (35)* : pour 2023, la rétrocession de péréquation directe est hausse de CHF **749'773.-** par rapport à 2022. Globalement, cette rubrique observe une hausse de CHF **1'674'613.-**.

1.3 Investissements

Le budget 2023 prévoit des dépenses d'investissement de CHF **56'224'000.-** (soit CHF 6'933'000.- de plus qu'au budget 2022) et CHF **3'330'000.-** de recettes d'investissements. Environ 40% des investissements concernent des préavis déjà votés par le Conseil communal. Les prévisions s'articulent ainsi :

- Préavis déjà votés par le Conseil communal : CHF 22'586'000.-
- Préavis déposés : CHF 2'650'000.-
- Préavis à venir : CHF 30'988'000.-

Pour la liste des projets, il est possible de la retrouver dans le préavis municipal ou la brochure du budget. En vrac, il y aura : crédits de renouvellement des réseaux des SIN, augmentation du capital de ThermorésÔ, réalisation de l'Hôtel de police, projets régionaux suite à la reconduction du DISREN, études sur le réaménagement des locaux communaux de la place du Château, centre multisport à Colovray, etc. Rappelons ici que les préavis à venir devront évidemment passer devant le Conseil communal et que la Municipalité effectue une priorisation de ses projets (programme couissant et évolutif). Malgré cela, voici une prévision imagée du plan d'investissement 2022 :



Graphique tiré de la présentation générale du budget faite à la Cofin par le Service des finances

1.4 Marge d'autofinancement

Pour ce budget 2023, la marge d'autofinancement s'élève à CHF **4'833'316.-**, en baisse de CHF 3'943'817.- par rapport à 2022. Selon ces prévisions budgétaires, seuls 9,13% des investissements nets sont couverts par la marge d'autofinancement. Si l'on souhaite réaliser le reste, il faudra recourir à l'emprunt. Toutefois, la marge d'autofinancement n'échappe pas au possible décalage entre le chiffre annoncé au budget et la réalité des comptes. Ces dernières années, elle a toujours été meilleure aux comptes (à l'exception de 2017) :

En CHF	Marge d'autofinancement
Budget 2023	4'833'316.-
Budget 2022	8'777'133.-
Comptes 2021 (budget 2021)	18'128'607.- (8'745'010.-)
Comptes 2020 (budget 2020)	21'250'150.- (12'055'749.-)
Comptes 2019 (budget 2019)	18'161'370.- (11'627'501.-)
Comptes 2018 (budget 2018)	10'260'328.- (9'287'479.-)
Comptes 2017 (budget 2017)	5'778'539.- (8'810'000.-)
Comptes 2016 (budget 2016)	17'932'149.- (5'957'000.-)
Comptes 2015 (budget 2015)	18'316'565.- (4'412'000.-)
Comptes 2014 (budget 2014)	15'435'472.- (6'181'000.-)
Comptes 2013 (budget 2013)	21'551'068.- (6'488'000.-)

2. Revue des lignes budgétaires par chapitre

Remarque préliminaire pour les lecteurs et lectrices : les chapitres ci-dessous ne correspondent pas forcément aux services de la Ville de Nyon ; il est possible de retrouver des lignes budgétaires de différents services dans un même chapitre. Ce découpage en 8 points fait référence au modèle

comptable MCH1, utilisé par Nyon. Il est appelé à être remplacé par le modèle MCH2 dans les années à venir. Par ailleurs, seules les lignes budgétaires ayant suscité des remarques, interrogations ou demandes d'explications seront abordées ci-dessous.

Chapitre 1 – Administration générale

B2023	Var. sur B2022 (%)	Var. sur C2021 (%)	B2022	C2021	C2020	C2019
20'216'876	+6,14	-3,39	19'046'875	20'925'421	18'483'864	18'375'867

En introduction, le Service de l'administration générale (SAG) explique à la Cofin que Nyon est une ville centre et que certaines charges et ligne du budget sont liées à ce rôle. Cela signifie que la Ville de Nyon met, notamment, à disposition des installations sportives et culturelles qui sont très fortement utilisées par des personnes qui viennent des communes voisines. Pour l'établissement du budget, le SAG a tablé sur une inflation de 4% au maximum.

110 Greffe municipal

Ligne 110.3131.00 – Animation et promotion économique locale : le montant de CHF 48'000.- est destiné aux animations qui viennent égayer le marché

Ligne 110.3185.00 – Honoraires, frais d'étude : ce compte permet à la Municipalité d'attribuer directement des mandats ou des études lorsqu'un sujet concerne plusieurs services. Par rapport au budget 2022, il y a une augmentation de CHF 25'000.- qui correspond à une adaptation à la réalité des besoins de la Municipalité.

Ligne 110.3653.02 – Participation à la TV régionale : il y a une légère augmentation par rapport au budget 2022 pour un montant de CHF 20'000.-. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la population de la Ville de Nyon. Pour mémoire, notre cité paye CHF 12.00 par habitant-e-s.

Ligne 110.4272.00 – Concessions d'affichage : le contrat avec le nouveau prestataire devrait permettre une augmentation des rentrées liées à la concession octroyée par la Ville de Nyon.

111 Développement durable

Ligne 111.3667.00 – Soutien à des projets privés : un montant de CHF 21'000.- est dédié au nouveau prix biodiversité qui sera remis pour la première fois en 2023.

112 Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Pour mémoire, les montants sont tous à CHF 0.- puisqu'à partir de l'exercice 2022, ce chapitre figure désormais chez les Services industriels.

115 Office juridique

Ligne 115.3185.01 – Honoraires, frais juridiques : indépendamment des honoraires et frais d'avocat engagés par la Ville de Nyon en lien avec la « crise au sein de l'administration », la Municipalité doit régulièrement défendre la Ville en relation, par exemple, avec des procédures d'attribution des marchés publics, etc.

130 Service du personnel

Il y a une augmentation des charges de personnel et elle s'explique par plusieurs points :

- 1) Les traitements et salaires seront, par décision municipale et le vote du conseil, indexé au taux d'inflation. Le budget 2023, tel remis au Conseil a été calculé sur la base d'un taux de 4% mais celui-ci devrait finalement être début janvier à 3%.
- 2) Pour rappel, le Conseil communal a accordé à la Municipalité 24.60 EPT.
- 3) De plus, certaines erreurs de saisie (de l'aveu du service RH) ont aussi été constatées dans le budget 2023 sur les lignes de cotisations (130.3030.00, 130.3040.00, 130.3050.00, etc.) dont l'impact est d'environ + CHF 250 000.-

Quelques explications additionnelles :

- Les membres de la COFIN ont réalisé à l'audition du service RH que certaines conditions des salarié-e-s de la ville étaient particulièrement intéressantes (cotisations 2^e pilier, prestations pour les retraités, etc.). Exemple de la ligne 130.3079.00 (Prestations aux retraité-e-s) : la caisse de pension ne fait pas d'indexation automatique des rentes, mais la Ville a décidé de compenser ce surplus et d'augmenter sa participation à la prime d'assurance-maladie.
- 130.3011.03: Mesures d'économies (- CHF 800'000.-) : ce sont les postes vacants
- Formations du personnel: un montant global de CHF 162'000.- et distribué en fonction des demandes des services.

15 Affaires culturelles et loisirs

Comme lors de chaque exercice, la Cofin a examiné les subventions versées aux associations culturelles. Des hausses prévues par les conventions de subventionnement sont observées (Usine à Gaz par exemple), ainsi que pour d'autres associations, en fonction des demandes (examinées par la commission des affaires culturelles) et des besoins. Par exemple, Rive Jazzy obtient CHF 5'000.- supplémentaires en 2023 dans l'optique de célébrer leurs 30 ans. Au total, les subventions culturelles (non-conventionnées) à des associations sont budgétées à CHF **288'000.-** pour 2023 (dont CHF 11'000.- de garantie de déficit), contre CHF **249'000.-** en 2022.

Par ailleurs, le Service de la Culture a donné à la Cofin quelques exemples d'expositions pour 2023 :

- Château : exposition d'affiches liées aux industries nyonnaises, avec une publication. Des travaux de recherche sont en cours.
- Musée du Léman : exposition en cours « Ici le Lac ressemble à la Mer ».
- Musée romain : Festival international du film d'archéologie (FIFAN) avec une exposition liée à Palmyre en Syrie.

Enfin, la Cofin a voulu savoir comment va évoluer à la situation à l'amphithéâtre romain suite à l'acceptation du préavis n°2022/55 par le Conseil en août 2022. Le Service de la Culture a indiqué que les études commencent : une commission scientifique s'est réunie avec les différents acteurs et (Confédération, experts, etc.). Le vote du préavis a eu un « effet domino » positif auprès du Canton, qui retravaille sur les données des fouilles faites par le passé.

150 Musées, aff. Culturelles « adm »

Ligne 150.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire : la hausse de CHF 13'620.- par rapport au budget 2022 est due au préavis n°2022/44 Des étudiantes en histoire font des recherches dans les archives afin de visibiliser les femmes dans l'espace public.

151 Bibliothèque

Ligne 151.4390.00 – Recettes diverses : la Municipalité a pris la décision d'abroger le concept des amendes pour la reddition tardive des livres. Elle s'est rendu compte qu'il s'agissait d'un travail fastidieux et finalement peu utile et efficace. Les rappels sont toujours envoyés en cas de retard et ils sont générés automatiquement par la base de données de la bibliothèque.

153 Activités culturelles, loisirs

Ligne 153.3653.09 – Subvention LEM : régie par une loi cantonale, la subvention est versée en fonction de la population, à hauteur de 9,5 francs par habitant-e.

154 Château de Nyon

Ligne 154.3011.00 – Traitements : en 2021, le montant aux comptes était bas en raison d'un départ qui n'a pas été tout de suite remplacé. Désormais, le service est réorganisé et une nouvelle personne est en fonction, ce qui fait que la ligne repart à la hausse, à son niveau « normal ».

161 Office du tourisme

Ligne 161.3658.00 – Subvention NRT : la Ville de Nyon a décidé d'augmenter la subvention octroyée à NRT à concurrence de CHF 23'000.- par rapport au budget 2022. Cette contribution est une aide aux frais de fonctionnement (loyer et autres charges) de NRT. NRT est organisée sous forme d'une association. Nyon Région a également prévu d'augmenter sa subvention à NRT.

170 Service des sports

A l'instar des autres services, Les hausses des prix des énergies et des fournitures a un impact sur le budget du service des sports. En particulier, la hausse du prix de l'électricité a un impact financier sur l'exploitation de la patinoire. Par ailleurs la hausse du coût du papier et des produits d'entretiens a eu un impact sur les différentes installations sportives.

Ligne 170.3011.03 - Gel des postes (traitement) : comme pour le budget 2022, il s'agit d'un poste non-repourvu qui est compensé dans le budget, pour qu'il reste au plus près des comptes.

Ligne 170.3012.000-01-02 - Salaires personnel auxiliaire : ce poste (CHF 85'474.-) subit une augmentation conséquente, de 45.9% par rapports aux comptes 2021 (CHF 58'586.-. Les raisons en sont que l'année 2021 était une année COVID, à faible fréquentation, et que l'affluence de la piscine de Colovray est en hausse importante.

Ligne 170.3080.00 – Personnel temporaire (patinoire) : ce poste concerne uniquement le montage et le démontage de la patinoire. Il n'a donc pas d'impact sur la modification des horaires de la patinoire (question de la commission).

Ligne 170.3185.00 – Honoraires et frais d'études : ce poste passe à CHF 23'000.- par rapport aux CHF 8'000.- du budget 2022 en raison de démarches visant un accompagnement de la politique sportive. Il s'agit du financement d'une étude pour la rédaction d'une politique sportive.

Ligne 170.3653.02 – Sport pour tous : le poste (CHF 85'680.-) est en augmentation de 39.8% par rapport aux comptes 2021 (CHF 61'293.-) parce que 2021 était une année COVID.

171 Piscine de Colovray

L'achat des tickets skidata pour les entrées est reclassé du compte 171.3154.00 (Frais d'exploitation) au compte 171.3114.00 (Achat machines, matériel expl.).

Ligne 171.3133.00 - Achats produits nettoyages : l'achat des produits d'entretien augmente (+ CHF 6'000.-).

173 Plage des trois jetées

Ligne 173.3145.00 – Entretien travaux Espaces verts : maintenance vestiaire et toilettes de la plage. Il s'agit d'une augmentation du budget approuvée par la Municipalité - les vestiaires sont ouverts désormais toute l'année.

174 Centre sportif le Rocher (y.c. piscine)

Ligne 174.3114.00 - Achats machines, matériel d'exploitation : remplacement des barres de reck (salles de gym). Ce montant est compensé par le compte 174.3154.00 (Frais d'exploitation).

191 Unité géomatique

On note dans ce sous-chapitre que, par rapport aux comptes 2021, un certain nombre de comptes sont passés à zéro ; en effet, le service ayant été repris par le SDT les comptes en question ont été fusionnés au SDT (chapitre 42). C'était déjà le cas pour le budget 2022.

Au travers de ce service notre commune offre la possibilité à d'autre communes de bénéficier de la prestation de Cartolacôte. Celle-ci est facturée selon un forfait dont les recettes figurent sur la ligne 191.4529.00.

Commentaires de la Cofin :

SAG : le Service espère être arrivé à la fin de la crise administrative qu'il a traversé. Actuellement, il est toujours en phase de réorganisation sur la base d'un audit demandé par la Municipalité. Aucun montant spécifique dédié à cette crise n'est budgété, le Service possède des lignes « honoraires et frais d'études » dont il peut faire usage si besoin. Pour la Cofin, il est indispensable que la Municipalité poursuive ses efforts de transparence en continuant à communiquer sur les coûts, notamment via les crédits supplémentaires ou lors des communications auprès du Conseil communal.

RH : avec les départs du Chef de Service (démission) et du Chef de Service suppléant (retraite), une phase de réorganisation est en cours également. La Cofin souhaite que ceci ne retarde pas exagérément le chantier de la révision du statut du personnel, attendu de longue date et qui aura d'importantes incidences financières (non-chiffrées à ce jour).

CULT/SMM : la Cofin salue le fait que la situation de l'Amphithéâtre prenne un nouveau départ avec l'acceptation du préavis. Par ailleurs, elle réitère l'importance des subventions pour les acteurs culturels, qui participent à la vie de la Ville et à son rayonnement. Quant à SMM, des charges en hausse sont attendues (énergie, produits de nettoyage, etc.) étant donné le contexte inflationniste. Sans réduire la qualité du travail et des prestations, la Cofin invite le service à être attentif à ces dépenses.

Chapitre 2 – Finances

B2023	Var. sur B2022 (%)	Var. sur C2021 (%)	B2022	C2021	C2020	C2019
-89'459'185	+1,22	-0,37	-88'378'161	-89'789'789	-88'289'736	-86'476'181

Concernant le fonctionnement du service des finances, il y a peu de changement et les enveloppes de la Municipalité ont été respectées dans l'élaboration du budget. Le nombre d'EPT est stable depuis des années (6,5 EPT aux comptes 2018 et 7 EPT au budget 2023) et certain·e·s commissaires se sont interrogé·e·s à ce propos. Comment est-ce possible ? Le service a répondu qu'il y a une stabilité dans le personnel et qu'il y a une volonté de rendre tout le monde opérationnel et polyvalent. Par moments, des apprenti·e·s ou des aides temporaires sont en renfort. Néanmoins, en fonction des projets à venir, cela pourrait changer : par exemple, avec une entrée en vigueur du nouveau modèle de comptabilité MCH2 qui est espéré au plus tard en 2027, le Service fera certainement appel à une aide extérieure pour l'aider dans la transition.

Par ailleurs, la Cofin a voulu savoir quelle était l'approche du Service face aux emprunts de la Ville et à la remontée des taux observée actuellement. Concrètement, ils observent déjà en 2022 les hausses de taux. Si ce dernier est trop élevé, le Service emprunte à court terme (c'est moins coûteux). A chaque fois que le Service cherche à emprunter, il fait un appel d'offre auprès des créanciers et prennent celui qui offre le taux le plus avantageux. A titre d'information, l'emprunt le plus coûteux que la Ville avait (contracté auprès de Dexia en 2007, au taux de 2,95%) est arrivé à échéance en 2022.

Enfin, concernant les recettes fiscales budgétées, le Service utilise la même hypothèse de travail que dans les précédents exercices.

Commentaires de la Cofin :

FIN : une remontée des taux d'intérêts s'observe sur les marchés. Ce n'est pas critique, mais cela signifie qu'à l'avenir nos emprunts seront plus coûteux. Bien qu'il reste bas, le taux moyen des emprunts de la Ville est en hausse en 2023 et la Cofin invite la Municipalité à rester attentive à ce sujet.

Chapitre 3 – Domaines et bâtiments

B2023	Var. sur B2022 (%)	Var. sur C2021 (%)	B2022	C2021	C2020	C2019
9'413'797	+6,39	+13,36	8'848'649	8'304'471	8'789'336	8'694'519

Charges

Les charges du budget 2023 du service d'architecture subissent une augmentation importante de 17.6 % par rapport à celles de 2022, soit une augmentation de CHF 878'595.-. Cette augmentation importante a deux causes principales :

1. Le renchérissement du prix des énergies et des matériaux de construction, en raison de la situation géopolitique mondiale.
2. La mise en service de l'hôtel de police, prévue pour avril 2023.

Pour rappel, le service s'est réorganisé en deux secteurs, un secteur entretien et un secteur énergie et le budget reflète cette division nouvelle depuis le budget 2022.

Entretien des bâtiments

Le secteur Entretien a à sa charge les travaux relatifs aux éléments construits des bâtiments. Pour l'entretien des bâtiments, le budget 2023 augmente de 12.9 % par rapport à celui de 2022 (CHF 219'970.-). Les raisons principales en sont la mise en service du nouvel Hôtel de police (CHF 97'000.-), l'adaptation et nouveaux contrats d'entretien périodiques (CHF 53'270.-), ainsi que le renchérissement des matériaux de construction de 7.5 % (CHF 69'700.-).

Le montant total des entretiens périodiques augmente de 15.1 % (CHF 127'270.-), en raison principalement d'installations techniques des bâtiments du secteur Énergie. Cela concerne principalement de nouveaux contrats d'entretiens périodiques du nouvel Hôtel de police (CHF 74'000.-), ainsi que de nouveaux contrats pour les installations techniques des bâtiments communaux (CHF 53'000.-).

Les réparations sont en augmentation de 9.9 % (CHF 82'600.-), en raison du renchérissement du prix des matériaux de construction.

Énergies

Le secteur Énergie a, à sa charge, les travaux relatifs aux installations techniques Chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE). L'équipe spécialisée du secteur énergie compte 3 EPT

de plus depuis deux ans. Elle travaille principalement à la gestion des installations techniques et aux changements des contrats d'entretien.

Les frais d'énergies sont en augmentation de 32 % par rapport au budget 2022, correspondant à une augmentation de CHF 608'850.- Cette augmentation est due au renchérissement des différentes sources d'énergies : Électricité (+50 %), Pellets (+ 48 %), Gaz (+17 %), Mazout (+41.5 %). Ce budget 2023 ne tient cependant pas compte des économies d'énergies qui vont être réalisées, car le montant de ces dernières ne peut être anticipées. Le chauffage des bâtiments sera réglé sur 19°C. Par conséquent, on peut s'attendre à des économies en KWh, sans que cela garantisse des économies en francs.

Plan OSTRAL

OSTRAL est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise de la Confédération suisse. Ce plan devient actif si une pénurie d'électricité survient. La Ville de Nyon se prépare depuis le mois de juin 2022 à pouvoir mettre en œuvre ce plan en cas de besoin, en cas de pénurie générale d'électricité. Au service de l'architecture, trois personnes du secteur de l'énergie sont monopolisées depuis le mois de juin 2022 en prévision du plan OSTRAL. Ce personnel est mobilisé pour assurer une alimentation de divers sites critiques de la Ville, dont l'installation et l'exploitation de 11 génératrices mobiles. L'une des tâches en cours est le travail d'installation pour recevoir ces énergies de secours. Ce plan prévoit aussi de garantir le fonctionnement de 12 pompes de relevage en cas de pluie, et comprend aussi trois chauffages mobiles. Ce travail indispensable induit malheureusement des retards dans les autres tâches importantes du secteur de l'énergie.

Taxes

Les taxes diminuent de 8.4 % par rapport au budget précédent, passant de CHF 309'300.- en 2022 à CHF 283'350.- en 2023. La raison en est une diminution des taxes pour la piscine du Cossy, qui ont été adaptées en fonction des dépenses réelles des années précédentes.

Statistiques du taux de l'entretien

Le taux d'entretien des bâtiments de la Ville de Nyon est depuis 2017 en dessous de l'objectif recommandé des 1.5 %. Suite à l'adoption du Préavis 2020/16 qui prévoit une nouvelle stratégie communale à ce sujet grâce à un crédit cadre sur deux ans, ce taux augmente à nouveau à 0.97 % en 2021 et une projection à 1.18 % en 2022, avec un objectif affiché à 1.5 %. Trois facteurs contribuent à cet objectif : (1) le crédit cadre (préavis 2020/16), (2) les mesures d'entretien qui sont dans le budget, et les préavis ad hoc (Centre-Ville, Rocher, Auditoire de Nyon Marens). Une nouvelle demande de crédit cadre de CHF 4 millions est prévue pour les années 2023-2024.

Service d'architecture

Les frais du service sont stables à CHF 217'600.-.

Gérance

Le montant des comptes de la gérance des immeubles du patrimoine immobilier augmente de 5 % en raison du renchérissement des matériaux de construction (+7.5 %, CHF 29'500.-).

Cultes

L'augmentation des comptes des cultes (CHF 28'653.-) résulte des frais extraordinaires pour le relevage des orgues.

Produits

Les produits augmentent de 5.9 % par rapport au budget 2022 (CHF 302'717.-). Cette augmentation est principalement due aux nouveaux loyers perçus dans le nouvel Hôtel de police. Une seconde raison est l'augmentation de la participation des communes aux frais des cultes catholiques.

340 Maintenance

Suite à la pandémie, on constate une hausse de l'utilisation du papier. Par ailleurs, le budget intègre une hausse du coût des produits d'entretien dans les différentes infrastructures. La Cofin en a profité pour demander s'il existait une centrale d'achat pour ces produits, ce qui est le cas, et s'il y avait une politique d'achat responsable, ce qui est le cas lorsque c'est possible.

Ligne 340.3080.00 – Personnel temporaire : ce poste (CHF 382'500.-) augmente de 19.8% par rapport au compte 2021 (CHF 319'157.-) en raison de l'externalisation de l'entretien du Centre aéré des Allévays.

Ligne 340.3189.00 – Surveillance des bâtiments : ce poste passe de CHF 126'500.- sur le budget 2022 à CHF 138'600.- sur le budget 2023 en raison d'une surveillance accrue de la place des Marronniers ainsi que de Colovray.

343 Bâtiments scolaire secondaires Nyon-Marens

Ligne 343.4271.00 – Location théâtre de Marens + salle : les revenus budgétés passent de CHF 54'280 en 2022 à CHF 40'000.- en 2023. La raison en est que ces revenus sont estimés selon une moyenne sur cinq ans, et que les années Covid ont un impact ici.

345 Bâtiments scolaire Cossy

Ligne 345.3133.00 – Achats produits de nettoyage : comme pour les autres sites, une hausse du prix de produits de nettoyage explique en partie l'augmentation de ce poste (CHF 25'000.-) par rapport au budget 2022 (CHF 15'000.-). L'autre raison en est l'augmentation des élèves et du parascolaire au Cossy.

Commentaire de la Cofin :

SDA : à propos du plan OSTRAL, la Cofin a eu des réactions partagées. Une partie estime qu'il s'agit de toute façon d'une obligation légale provenant du Canton et qu'il est pertinent de prévenir, coûte que coûte, tout problème éventuel d'approvisionnement en énergie. Toutefois, une autre partie de la Cofin estime que ce contexte au ton alarmiste engendre des dépenses supplémentaires pour la Ville (par exemple, contrats de location pour des génératrices) peu utiles dans la mesure où l'approvisionnement ne serait pas menacé à ce stade.

Chapitre 4 – Environnement

B2023	Var. sur B2022 (%)	Var. sur C2021 (%)	B2022	C2021	C2020	C2019
11'936'410	+12,94	+22,11	10'568'357	9'775'252	9'763'450	10'116'274

Le budget de l'année 2022 était celui d'une année de transition. En 2023, le nouvellement appelé Service de l'environnement a étoffé son rôle et sa mission en faveur de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique avec plusieurs axes de développement et leurs conséquences financières :

- Stratégie en faveur de la biodiversité : plan de 4/5 ans : + 1EPT
- Plan de végétalisation de la ville qui vise à une augmentation de la surface de perméabilisation des sols et de la couverture végétale : +1EPT
- Augmentation des frais d'études (+260%) : le Service a comme volonté de repenser de nombreux espaces et il va donc lancer plusieurs études pour augmenter la couverture végétale de la ville - cours d'écoles, avenue Jules Gachet, etc.
- Activer la plantation avec plus d'entretien du patrimoine arboré : +50 arbres plantés en 2023
- Lancement d'une étude (CHF 10'000.-) pour vérifier que ce qui est facturé à l'UEFA porte bien sur les coûts réels
- Augmentation des coupes de forêts - nos limites d'exploitation de 3500m3 prévues par le canton n'ont pas été atteintes

400 Service des Travaux

Ligne 400.3156.00 – Entretien matériel spécialisé : la hausse de 15 % annoncée par le Bureau Romand concerne les imprimantes.

À noter dans ce chapitre que les revenus « imputation interne » proviennent de la répartition aux différents secteurs consacrés par la direction.

420 Service du territoire

Ligne 420.3185.00 - Honoraires, frais d'étude : il y a une augmentation substantielle non compensée dans ce compte ; la Municipalité la justifie par l'anticipation des démarches à entreprendre pour la rédaction de préavis afin que ceux-ci arrivent sur le bureau du conseil et, pour autant qu'ils soient acceptés par ledit conseil, puissent aller de l'avant et aboutir. Ces démarches donnent lieu généralement à des études et donc engendrent des frais.

Ligne 420.3185.02 - Honoraires et frais juridiques : il y a de nombreux recours et oppositions à traiter ; les lois sont de plus en plus complexes et les gens deviennent de plus en plus procédurier.

Ligne 420.4313.00 - Permis de construire, autres émoluments : en lien avec le préavis pour la révision des taxes et émoluments liés à la construction : il s'agit d'une estimation, les prochains budgets seront affinés en fonction des comptes à venir

Ligne 420.4319.00 - Contribution frais de légalisation : aucune recette sur ce compte en 2023. En effet, il n'est pas prévu de nouveau plan d'affectation qui permettrait de prélever une taxe sur

la plus-value que réaliserait le propriétaire-promoteur. Pour rappel cette taxe est reversée au fonds pour les équipements communautaires.

Pour 2023 le Service poursuivra l'étude de Perdttemps pour laquelle les engagements, accepté par le Conseil (préavis 2022/51), sont en cours et relance des démarches participatives selon la programmation qui a été faite. Le secteur pôle-gare, un certain nombre de plans d'affectation et de quartier, la stratégie de végétalisation et d'autres projets font également partie des tâches que le service aura à accomplir l'année prochaine.

430 Réseau routier

Ligne 430.3142.00 - Réseau routier et aménagements : il s'agit de petites interventions dans le domaine public.

Ligne 430.3185.00 - Honoraires et frais d'études : les études préalables sont nécessaires pour prendre des décisions au niveau de l'entretien des routes, ceci pour éviter de solliciter un préavis spécifique.

440 Service de l'environnement

Ligne 440.3145.02 – Entretien installations existantes (+82%) : nouvelles surfaces à entretenir suite aux préavis approuvées qui représentent 5300m² d'entretien d'où une augmentation des frais d'entretien - l'Allée de la Petite Prairie, le chemin de la Redoute, le sentier du Cossy, les tilleuls de la rue de la Morâche 8, la plantation d'ombrage de la place de jeux du Couchant et le chemin Falconnier par exemple.

Ligne 440.3145.03 – Entretien surfaces domaine public (+50%) : opération Pheobus c'est une association de la PNR, SMM et SDE pour le nettoyage et la conservation de la plage lors de l'affluence des jeunes + entretien du parc canin.

452 Déchets urbains

Ligne 452.3526.00 - Elimination déchets : il y a une erreur de saisie dans la brochure du budget, il faut lire 665'000 et non 500'000. Cela n'a cependant pas d'impact sur le résultat (le pendant en recettes est correct).

Ligne 452.4342.00 - Taxe au sac : ce revenu devrait accroître suivant l'augmentation de la population, cependant la somme stable démontre un meilleur impact du recyclage des déchets. A titre d'exemple, le ramassage porte à porte encourage encore le tri.

452.4342.03 - Taxe forfaitaire : le calcul se fait selon le volume ECA du bâtiment. La variation du budget provient des possibilités de rabais ou d'exonération. De plus en plus d'entreprises ont recours à ces demandes, par exemple dernièrement l'Elastique Citrique et Hublot. Les entreprises qui éliminent par leurs propres moyens ou par un mandataire la totalité de leurs déchets bénéficient d'une réduction de 70 %. Depuis 2019, les entreprises comptant 250 postes EPT éliminant elles-mêmes leurs déchets bénéficient d'une exonération de 100 %.

Ligne 452.4354.00 - Redevance déchets : il s'agit des prix des matières des fractions des déchets encore valorisables. Ce sont des prévisions budgétaires concernant le marché mondial du papier, verre, pet, etc. En 2021, le compte était exceptionnellement élevé (marché mondial en hausse), cependant les comptes et budgets des années 2020, 2019, 2018 ont toujours été au niveau de CHF 250'000.-.

460 Réseaux d'égouts et épuration

Ligne 460.3185.00 - Honoraires et frais d'études : cela concerne la modélisation du PGEE (plan général des évacuations des eaux). Cela consiste à analyser l'état et le dimensionnement du réseau. Les relevés sont maintenant terminés, la prochaine étape sera une modélisation pour l'ensemble du réseau en fonction des caractéristiques des bassins versants. En fonction de la pluviométrie actuelle des adaptations de certaines sections seront indispensables.

En page 50 il est fait état de l'augmentation des matériaux, comment est-elle calculée ? Le renchérissement des matériaux est calculé selon un indice moyen puis pondérée par région. La majoration est de 7.5 % sur les fournitures et les réparations pour le SDA. Cela n'est pas valable pour le SDI qui demande de cas en cas.

Ligne 460.3191.00 - Taxe sur les micropolluants : la Confédération a fixé la contribution à CHF 9.- par habitant-e.

Ligne 460.4271.00 - Location de salles : il s'agit de la location du Service automobile et de la navigation (SAN).

Ligne 460.4526.00 - Participation AEB (Asse et Boiron) : elle sera évaluée dès que la connexion sera faite après les travaux de la RC1.

470 Port

Ligne 470.3651.00 - Subvention SISL : il s'agit du soutien accordé à la Société Internationale de sauvetage du Léman sur la base de la présentation de leur budget et d'un calendrier.

Commentaires de la Cofin :

SDE : la Cofin salue la démarche proactive du service de vouloir réévaluer les coûts de ses prestations d'entretien pour l'UEFA, qui pourraient, selon toute vraisemblance, être revus à la hausse et générer davantage de recettes. Plus généralement, comme elle a pu le dire lors de son dernier rapport, la Cofin constate une volonté du Service d'accélérer la végétalisation de l'espace urbain et repenser certaines de ses missions, à l'aune du changement climatique.

SDT : Le nouveau règlement sur les taxes et émoluments liés aux constructions est désormais budgété avec les nouvelles hausses, sans que nous sachions avec exactitude ce qu'elles vont rapporter à la Ville. De nouvelles recettes bienvenues.

SDI : comme indiqué dans le préavis, le Service viendra dans le courant de l'année 2023 avec un préavis visant à acheter de nouveaux véhicules, dans la mesure où le parc est vieillissant. Un investissement chiffré à 3 millions de francs.

Chapitre 5 – Instruction publique et cultes

B2023	Var. sur B2022 (%)	Var. sur C2021 (%)	B2022	C2021	C2020	C2019
170'134	-30,64	-668,04	245'277	-29'951	192'301	7'337

Lignes 510.3662.09/510.4652.01 – Participation parents à l'assurance complémentaire accidents : la Municipalité a pris la décision d'arrêter de proposer une assurance complémentaire à CHF 10.- par élève dans les écoles. Elle constate que c'était très peu utilisé et les montants sont quasi insignifiants.

Lignes 510.3512.00 / 525.3512.00 / 526.3512.00 – Participation versée au Canton pour tâches communales : elles se trouvent toutes en baisse suite à la reprise des tâches déléguées aux établissements scolaires par la Ville. Ainsi, la Ville donne moins au Canton, mais elle a intériorisé la tâche. Cela fait suite à l'adoption du préavis n°2022/37 par le Conseil communal en mai 2022 pour la création d'un poste administratif à 100% au Service de la Cohésion sociale.

Ligne 525.3188.00 – Frais de transports : le montant est divisé par deux par rapport à l'année passée. Le SCS nous explique que c'est l'école elle-même qui a fixé ce montant à la baisse, en fonction de ses besoins et de ses réalités quotidiennes.

La Cofin n'a pas de commentaires particuliers sur ce chapitre 5.

Chapitre 6 – Police

B2023	Var. sur B2022 (%)	Var. sur C2021 (%)	B2022	C2021	C2020	C2019
17'051'686	+7,39	+22,80	15'877'783	13'885'639	13'900'995	13'536'211

600 Service de Police

Le budget 2023 de la Police Nyon Région (PNR) est en augmentation (+ CHF 1'088'795.), imputable en majorité au futur Hôtel de police.

Selon la convention liant l'ensemble des Corps de police du canton et la Direction générale des Services informatiques du canton de Vaud, PNR devra, dès 2023, acquitter la somme de CHF 135'000.- au titre de coût d'exploitation du nouveau programme informatique de police dénommé « ODYSSEE ». Ce montant se répercute également dans l'augmentation budgétaire 2023.

Les charges liées au personnel augmentent elles de +3.18%. Cette augmentation est relative essentiellement à l'indexation des salaires et à l'augmentation prévisible de la prime annuelle de l'assurance perte de gain/maladie.

Comme indiqué plus haut, un amendement au budget 2023 a été accepté par le Conseil intercommunal de la PNR : il a revu à la hausse les recettes d'amendes et ordonnances pénales (3,9 millions de francs au lieu de 3,6). Cet amendement souhaitait remettre un chiffre plus réaliste au budget 2023. En effet, les comptes de ces cinq dernières années démontrent des recettes de

4 millions en moyenne. Bien que la répression ne doive pas être encouragée et que la sécurité routière doit demeurer au centre de l'objectif des contraventions, ce chiffre méritait toutefois d'être ajourné selon la réalité des comptes.

Cela a pour effet de faire baisser les participations des différentes communes de la PNR (le chiffre dans la brochure du budget de la Ville de Nyon est donc faux), selon les chiffres définitifs suivants :

Crans-près-Céligny : CHF 485'121.-

Nyon : CHF 9'019'418.-

Prangins : CHF 1'134'076.-

615 Office de la Mobilité

Ligne 615.3185.00 - Honoraires et frais d'études : cela concerne les études planifiées comme le plan mobilité, l'étude du trafic, par exemple. Ceci au même titre que les études réalisées pour le réseau routier.

Ligne 615.3657.00 - Bus TPN : le coût du kilomètre est très élevé. Quelles sont les analyses et les réflexions pour le futur en comparant avec d'autres compagnies plus avantageuses ? TPN est une entreprise privée qui délivre des prestations de service public commandée par la ville et reste un excellent partenaire fiable et efficace. Plusieurs points en vrac :

- L'augmentation constatée entre 2021 et 2022 provient en partie d'une adaptation au contexte légal exigeant un encadrement renforcé du personnel.
- Un investissement sera prévu pour installer des distributeurs de tickets embarqués.
- Une bonne surprise en termes de fréquentation est attendue pour 2023.
- La hausse du prix au kilomètre est aussi liée au COVID, l'aide cantonale n'a pas été accordée en raison de réserves financières suffisantes et à utiliser en priorité.
- Le coût du kilomètre a aussi augmenté en raison de la perte de la ligne 814 (Divonne-Gex) et de la reprise de la ligne 818 (Nyon-Gex) par une autre compagnie.

Ligne 615.3657.00 Participation aux frais de transport – facture cantonale : il s'agit d'une contribution solidaire entre les communes pour financer les transports communs dans d'autres lieux du canton.

616 Plan Mobilité

Les subventions accordées aux mesures de mobilité peuvent-elles être prises sur le fond EEER (efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables) ? Oui, cela sera fait, nous répond le Service.

650 Service du feu

Le budget du SDIS est stable et équilibré et correspond en tous points à celui de 2022. Ainsi, il reste au plus proche du coût de CHF 42.02 francs par habitant. La participation de Nyon s'élève donc à CHF **929'722.-**.

Les 606 habitant·e·s supplémentaires sur l'ensemble du territoire couvert par le SDIS leur génèrent une recette supplémentaire d'environ CHF 25'312.-.

Du côté des charges, il est à noter que la formation reste la clef de voûte de leur fonctionnement. Les nouveaux moyens acquis ou mis à disposition par l'ECA, ou encore de nouveaux modules de formation nécessitent une augmentation du nombre d'heures de formation, donc de charges pour le SDIS.

La Cofin n'a pas de remarques particulières sur ce chapitre.

Chapitre 6 – Cohésion sociale

B2023	Var. sur B2022 (%)	Var. sur C2021 (%)	B2022	C2021	C2020	C2019
45'068'033	-4,51	+11,02	47'196'216	40'595'640	40'224'668	38'762'872

Le Service de la Cohésion sociale est toujours en quête d'améliorations, avec beaucoup de petites tâches quotidiennes surtout dans les maisons de quartier, écoles et UAPE. Les plus grandes difficultés ce sont les structures d'accueil parce qu'on augmente le nombre de place et la demande est forte. Il y a aussi une augmentation des EPT (10,9) et la gestion du personnel et des tâches préoccupe de jour en jour.

Le Service revoit l'organisation pour soutenir le personnel administratif, plusieurs préavis en cours ou ont été fait. Dire non aux familles qui demande de placer les enfants c'est difficile à accepter et ça fait râler les citoyennes et citoyens Nyonnais. Le nombre d'élèves est en pleine augmentation et pas seulement sur Nyon mais aussi sur le district. De manière générale, le Chef de Service nous rappelle qu'il est difficile de recruter du personnel.

Un des grands défis du Service pour 2023, c'est l'ouverture de nouvelles structures. Il y a un manque de places à tous les niveaux.... Aussi en parascolaire et pré scolaire (exemple en attente préscolaire environ 100 demandes). Beaucoup de parents place leurs enfants dans des structures privées pour parer au manque de place.

Lors du passage en revue des différentes lignes budgétaires, la Cofin n'a pas formulé d'objections particulières. Elle constate que de nombreux montants sont tout simplement conditionnés par la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Une question a surgi à propos d'Eldora et le Chef de Service a indiqué qu'ils étaient tout à fait satisfaits des prestations fournies. La société est à l'écoute à propos des menus et qu'ils sont flexibles.

Enfin, comme dans tous les services, le SCS fera face à des hausses de coûts au niveau des énergies.

Chapitre 7 – Services industriels

B2023	Var. sur B2022 (%)	Var. sur C2021 (%)	B2022	C2021	C2020	C2019
-3'300'164	-0,11	+0,63	-3'303'893	-3'279'464	-3'116'949	-3'239'131

Les Services Industriels (ci-après les SIN) ont comme mission de fournir de l'électricité, du gaz et de l'eau aux habitant·e·s de Nyon et de ses environs.

Présentation générale

Le contexte général dans lequel évolue les SI sont :

- La hausse du coût de l'énergie, en particulier, du gaz et de l'électricité ;
- La transition énergétique avec toute une série de préavis votés récemment.

Les modifications principales du budget :

- Le thermo réseau avec CHF 500'000.- entièrement compensés puisqu'il s'agit d'une SA et les prestations sont refacturées à la SA ;
- Pour les énergies renouvelables, série d'augmentation du budget lié à l'augmentation de la taxe et du fonds 3ER et qui permette de prendre des dispositions en faveur de la transition énergétique avec le renforcement du programme énergie, une nouvelle ligne liée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables ;
- CHF 2 millions dans le budget pour financer des projets en faveur de la transition énergétique, une partie pour des projets privés et une partie pour des études que la ville doit mener pour ses propres bâtiments.

Hausse du prix du gaz et de l'électricité :

- Ces hausses sont refacturées aux consommateur·rice·s, ce qui fait que globalement, les bénéfices attendus de la vente restent autour des 3.6 millions de recettes.

Les énergéticiens sont tous au cœur d'une situation de transformation profonde qui s'accélère, le cadre légal, la société, les mœurs d'usage changent. Au cœur de cette transformation, un certain nombre de pressions se font sentir, ce n'est pas toujours facile de s'adapter. La mission initiale de distributeur, de fournisseur d'énergie et de prestataire de service, mission historique, est déjà assez complexe. Puis l'aspect transition énergétique a été ajouté à ces missions. C'est très intéressant et partie intégrante du métier. Il faut vendre à des clients, conserver ces clients et d'un autre côté être exemplaire dans la consommation d'énergie, la dichotomie est intéressante. C'est un véritable défi.

Questions générales

Quels sont les partenariats publics-privés en cours ?

La ville a créé des sociétés anonymes ou a des participations :

- Novosolis pour la pose de panneaux photovoltaïques
- ThermÔréseau pour le chauffage à distance, investissement chez des privés société en main propre de la ville.
- Energéò pour le forage à Vinzel et installer la géothermie profonde avec différents acteurs de la branche.

La ville a des partenariats :

- Société de service comme Enerdis pour acheter du courant via un groupement de plusieurs acteurs en partenariat.
- Enerdis approvisionnement, pour l'approvisionnement électrique de 6 sociétés romandes
- Enerdis distribution, qui regroupe également 6 distributeurs romands de taille identique, ce qui permet de faire des achats groupés et des programmes informatiques en commun, par exemple la nouvelle plateforme pour la facturation. Enerdis met également une plateforme avec un consultant pour travailler ensemble sur la thématique du plan Ostral.
- Partenariat aussi avec IMDM SA, active dans le domaine de gestion des actifs de réseau, asset management pour optimiser les investissements.
- SD Energie, Smart Data *Energie* SA, spécialisée dans la gestion des données de masse, qui est un partenaire à large échelle, regroupe 20 distributeurs romands, pour créer une plateforme et faire face à la masse de données provenant des compteurs intelligents, les smart meters. Relevés une fois par 24 heures, la masse de données à recevoir est gigantesque. Il faut les traiter, savoir les utiliser pour la facturation puis mettre en place une tarification dynamique.

Et même sans libération de marché, cette plateforme intelligente sera essentielle dans le but d'équilibrer le réseau, un des moyens pour diminuer la consommation ou optimiser la consommation. C'est un partenariat hautement stratégique pour l'avenir

Qu'en est-il des nouveaux compteurs ?

Les compteurs devront devenir smart, le partenariat permettra d'avoir une gamme de compteurs validée par la plateforme et en ayant des économies d'échelle.

Fin 2027, la loi sur l'approvisionnement électrique demande que les compteurs intelligents doivent être posés. A venir au printemps 2023, un préavis pour le déploiement de 18'000 compteurs, à savoir un crédit cadre de déploiement se déroulant entre 2023 et 2027.

Il y a actuellement 150 compteurs communicants !

Tout le monde commande des compteurs au même moment, la livraison est aléatoire, beaucoup de retard dans la réception. Il faudra en déployer entre 2500 et 3500 par année et il faudra adapter la main d'œuvre et la logistique nécessaire pour cela.

Le tarif dynamique doit s'appliquer à toutes les mêmes catégories de ménage de moins de 50'000 kWh, pas de tarification différenciée possible en fonction de l'avancement de l'installation des compteurs.

Où en est le Plan directeur des énergies ?

Le plan directeur des énergies de réseau est partiellement sorti. Ils se sont appuyés dessus pour faire les crédits d'investissement. Il n'est pas encore implémenté autant qu'ils le souhaiteraient. Il faudra venir devant la Municipalité pour donner des indications stratégiques sur l'évolution des réseaux. Ils utilisent déjà les points de vue opérationnels de ce plan.

Transition du réseau, adaptation de l'électrification à la mobilité

La construction au niveau réseau, qu'il soit fédéral, cantonal ou communal, est conçu pour un fonctionnement pyramidal, du haut vers le bas.

Le modèle est aujourd'hui complètement inversé, puisqu'en voulant une production locale, le réseau est utilisé dans un autre sens, transverse, bidirectionnel. Ce changement de fonds implique de monitorer différemment le réseau qui doit accepter ce flux bidirectionnel. Ils investissent dans le réseau pour tendre vers ceci et assurer l'électrification des usages, de la mobilité, du chauffage, des pompes à chaleur... il n'est pas encore prévu pour faire des échanges de masse d'énergie à l'horizontale.

La difficulté de la mobilité électrique, si tout le monde veut une borne, est qu'il faut absolument une gestion intelligente de la charge, en fonction des utilisateurs, une balance au sein du réseau pour rester sur des câbles raisonnables en fonction des utilisations et des périodes de pointe.

Le réseau devra supporter ces échanges bidirectionnels et à certaines places ou certains quartiers, il faudra adapter le réseau, hérité de Swisscom.

Transformer le réseau de coax en fibre : il y a plusieurs couches de communication, d'échange de données, une masse incroyable de données. Il faudra se poser la question si cela passe par les satellites ou le réseau des téléphones ou par la fibre. Il semble que la fibre ait la préférence.

A Nyon la source d'électricité est de 90-95 % hydraulique ?

On ne produit pas d'énergie à Nyon. On en achète sur le marché, les certificats de production hydrauliques permettent de certifier que l'énergie fournie est hydraulique européenne avec aussi un mix énergétique voltaïque suisse et nyonnais, de la biomasse, ... Depuis 2017, l'intégralité de la production d'électricité utilisée à Nyon est d'origine renouvelable.

Activité commerciale d'achat et de vente. Compte-tenu de la situation actuelle, a-t-on revu la stratégie commerciale gaz et/ou électricité ? il y a-t-il des clients en difficulté de paiement ?

Une partie de la population est en difficulté pour payer ses charges.

Il y a une réponse à venir à l'interpellation de Mme Besse intitulée « Crise énergétique, inflation, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle ? Quelles mesures pour les personnes les plus précaires ? ». Pour les personnes individuelles, les cas compliqués avec des compteurs à prépaiements sont gérés avec le SCS. Pour les entreprises, rien n'est spécialement prévu. Cela se discute au niveau du Canton ou de la Confédération pour des aides comme à l'époque de la Covid.

Au sujet du prix de l'électricité par rapport à la concurrence, le benchmark énergie pour Nyon est dans la moyenne. La comparaison est complexe à cause des fonds de régulation. Lorsque l'on perçoit trop, il y a obligation de restituer le trop-perçu et si l'on ne perçoit pas assez, on a le droit de se récupérer. Il y a un lissage de tarifs avec restitution/récupération sur 3 ans.

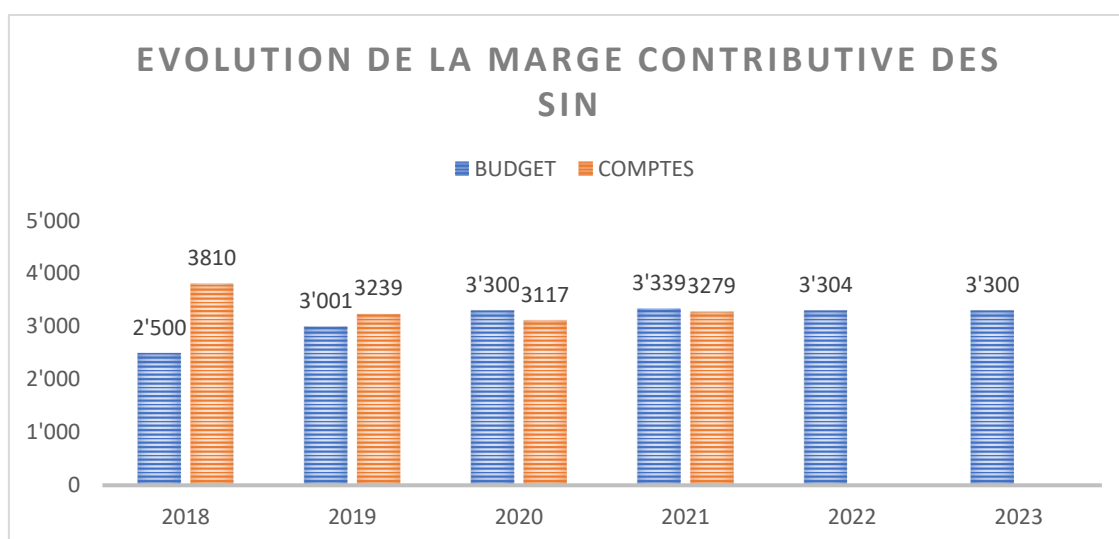
Marge contributive, Comment va-t-elle évoluer cette année ?

La marge n'évolue pas, les hausses du coût de l'électricité et du gaz sont répercutées sur les consommateurs et cela permet de conserver la marge contributive autour de CHF 3.6 millions. Cette hausse est toutefois réglementée. D'ailleurs en électricité, la marge brute par client et par année est de CHF 75.- et elle passera à CHF 60.- en 2024 conformément aux règles fixées par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom).

Dans le cas des SINyon, environ 55% des CHF75.- servent à couvrir les charges de gestion pour la vente de l'énergie. Ainsi le bénéfice net de la vente d'énergie est d'environ 45% de ce montant, soit CHF34.- par client et par année (d'après la réponse à l'interpellation Besse sur l'énergie).

En 2023, le budget prévoit un chiffre d'affaires total des clients en approvisionnement de base de kCHF 15'455 pour 78 GWh livrés (kCHF 5'906 en 2021). La différence de recettes est à mettre en lien avec l'explosion des coûts de l'énergie sur les marchés. Le bénéfice net prévu est de kCHF 446 (kCHF 481 en 2021).

Pour le gaz, le lien est direct entre coût d'achat et prix de vente, l'adaptation en corrélation garanti la marge contributive.



Graphique réalisé par le commissaire en charge de l'audition des Services Industriels
Pourquoi ces disparités sur le tarif national de l'électricité ?

Il faut considérer plusieurs composantes : énergie, infrastructure, transport et les taxes.
Il y a une disparité des taxes, pas fédérales, mais cantonales et communales.
Le prix du réseau est différent en campagne et en ville avec une différence de densité de construction de réseau.
Il y a l'influence du fonds de régulation, ce qui fausse aussi le benchmark.
Les entreprises achètent de l'énergie sur le marché boursier de l'énergie. Ce sont les mêmes règles pour tous, selon les règles d'approvisionnement, selon la stratégie d'achat.
Les producteurs ont un avantage aujourd'hui. Au contraire d'il y a 5 ans, ils proposent une énergie moins chère.
Exemple de BKW, producteur, qui était plus chère et aujourd'hui relativement bon marché car ils sont moins exposés au prix du marché.
On arrive à cette tendance, aujourd'hui, de payer le vrai prix de l'énergie, qui est de 20 centimes plutôt qu'environ 3 centimes le kWh.

La tension sur le prix du gaz pourrait forcer et mettre le marché à la hausse à la sortie de l'hiver, sur 2023-2024 d'après les analystes. Vu les achats à terme, à l'avance, pour demain et après-demain et non pas à l'instant « t » au besoin, il y a une part d'augmentation car on ne peut pas se permettre d'attendre et spéculer sur le marché avec le risque d'un prix 4-5 fois supérieur !
Il faut lisser le risque avec des achats séquencés dans le temps selon une considération de date et non pas de valeur du marché spéculatif car les prix sont très volatils. En ce moment le prix est à la baisse, le marché descend de 240 Euros le MW à 100 puis remonté à 170, l'amplitude est importante.
En définitive, la stratégie est fixe en faisant fi des variations et des spéculations. C'est moins risqué. La stratégie d'achat est en commun avec les SI de Lausanne.

Par rapport à la stratégie d'économie d'énergie de la ville, dans quelle mesure les SI influent cette stratégie ?

La Municipalité a souhaité que les SI fassent des économies d'énergie rapidement sans attendre d'être en pénurie. Une task force a été mise en place et a proposé toute une série d'économies d'énergies, soumises à l'ensemble des services. Les mesures validées par la Municipalité sont en voie d'être mises en place dans les différents bâtiments et services. Ces économies volontaires constituent un volet.
Un autre volet est lié à OSTRAL, de la confédération, et ses quatre paliers, économie, restriction, contingentement et délestage. Pour OSTRAL, la Municipalité a mis en place un comité de pilotage avec un groupe de travail et un comité de projet mené par les SI. La ville doit être prête à expliquer au Canton au 16 décembre 2022, les mesures qu'elle a prises envers les divers consommateurs.
Un mode cellule de crise sera mis en place avec une autre organisation, sans avoir les SI à sa tête mais les SAG, avec un coordinateur qui s'assurera que la ville sera prête à l'action.
Février-mars 2023 sera le moment le plus délicat, variable avec la météo, la situation géopolitique, le niveau des barrages, etc.
Il y a aussi le programme EE Nyon pour les PME qui incite aux économies d'énergies.
Plus l'arrivée du Délégué à l'énergie qui commence au mois de décembre, il renforcera l'action sur l'efficacité énergétique.

800 Service administratif

Ligne 800.3185.00 – Honoraires et frais d'étude : l'année passée il s'agissait d'un audit processus. Sur l'année 2023, il y aura une formalisation des processus et différentes autres prestations. Par exemple du développement commun avec Enerdis, concernant la santé sécurité au travail, informatique, projets, conseils...

810 Service des eaux

Ligne 810.4819.00 – Prélèvement fonds de réserve : en relation avec la ligne 810.3813.00 – alimentation du fonds. Les derniers mouvements : en 2020, + 1'340'000; en 2021, + 85'000; en 2022 (budget), - 641'000; en 2023 (budget), - 851'000. Comment se fait-il que pour deux ans de suite, on prévoit un prélèvement et non un virement sur le fonds de réserve ?

Investissement conséquent dans les réseaux d'eau. Ces dernières années, ce fonds a été abondamment alimenté. Par exemple l'investissement dans le réservoir d'eau de la Vuarpillière. Il sert aux investissements ordinaires et de manière importante au PDDE régional qui prévoit des investissements régionaux.

821 Réseau de distribution

Ligne 821.3123.00 – Timbre d'acheminement réseau en amont : c'est la différence entre ce que l'on achète et ce que l'on vend à cause des pertes en ligne... le prix appliqué sur le kWh acheté a quadruplé et donc les pertes aussi. Il y a aussi la hausse du timbre reporté par Swissgrid et Romande Energie.

Ligne 821.3154.01 – Frais de comptage : Participation à la plateforme romande de relevé des compteurs. Mutualisation des coûts informatiques et plateforme d'achat des compteurs. C'est la part que représente la participation à la plateforme informatique (à développer) pour y accéder et pour la valorisation des données. Cela n'existait pas avant. Nyon n'a pas la taille critique suffisante même avec Enerdis et ses 6 acteurs pour y arriver.

Ligne 821.4351.02 – Différence de couverture réseau : c'est la différence entre ce qui était prévu de pouvoir facturer au client et ce qui a été réellement facturé. Il y a un manque de facturation à fin 2021 de CHF 18'000.- et ils sont refacturés sur les trois années qui suivent soit CHF 6000.- par an.

822 Activités commerciales

Ligne 822 total des charges (CH 17'914'372) et total des revenus (CHF 18'505'371) : la différence de CHF 500'000.- est le résultat de l'imputation au capital dotation qui alimente la marge contributive. Celle-ci résulte d'une décision politique municipale d'atteindre cette marge de 3 millions. Elle n'a jamais été inférieure. Elle était autour de CHF 8 millions il y a presque 20 ans. L'avantage est à l'image de la recette de CHF 900'000.- sur le parking de Perdtemps, favoriser le budget de la ville...

Ligne 822.3123.01 – Achat d'électricité élus : stratégie de base : les SIN cherchent à ne pas perdre un client qui est au tarif de base. Stratégie opportuniste : les SIN ont des liens avec des entités à l'extérieur et ils répondent à des appels d'offre qu'ils remportent quelque fois, ce qui accroît le volume d'achat d'énergie.

Pour les grands clients bénéficiant de tarifs spéciaux, que ce passe-t-il pour les clients qui ont des contrats valables et pour les SIN vu la situation actuelle de hausse des tarifs ?

Les SIN font des appels d'offre sur le marché pour l'énergie, et la réservent au prix convenu. La marge ne change pas même si le prix du marché évolue sensiblement sur 2-3 années.

861 Installations photovoltaïques

Ligne 861.3135.00 – Achat matériel photovoltaïque pour vente à particuliers : Il faut considérer la possibilité d'achat de matériel en vue de le délivrer en 2023. Ambition budgétaire en 2022 supérieure à ce qui est possible de réaliser et impossible à atteindre. Pour poser des installations, il faut du matériel impossible à avoir actuellement dans une concurrence d'achat acharnée. On verra en 2024 la situation de la réalisation des contrats.

865 Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Ligne 865.3185.00 – Honoraires et frais d'études projets : projets publics soutenus par le fonds 3ER. La Municipalité a décidé une proportion de financement pour des projets de la ville. Dans les projets privés-publics c'est le service SDA qui est concerné. Il avait été identifié des toits de bâtiments communaux sur lesquels poser des panneaux photovoltaïques, éventuellement thermiques aussi. Accompagnement pour la mise en place des panneaux, pose d'isolation périphérique. Généralement lorsque l'on refait un bâtiment public, on le refait si possible dans son entier comme par exemple l'école du centre-ville. On refait une fois pour toute tous les 20-30 ans. Réfection totale. Dans le public, il n'y a pas de considération de remise d'impôt et d'avancer par étape comme un privé.

Ligne 865.3667.00 – soutien à des projets privés : projets privés soutenus par le fonds 3ER. Encouragement des privés par exemple avec des subventions, pour la pose de panneaux photovoltaïque. Le futur délégué à l'énergie établira un règlement et gèrera ces subventions aux différents propriétaires privés.

Ligne 865.3903.02 – mesures réduction CO₂ : dû au postulat Hanhart qui prévoit une importante installation de bornes dans les immeubles. Un mandataire externe est nécessaire pour renforcer les équipes des SI pour avancer plus vite dans ces projets privés soutenus par le fonds 3ER.

Crédits de renouvellement, Renforcement réseaux et Services énergétiques prévus en 2023

La Municipalité a la volonté d'être un acteur important de la transition énergétique.

- Dans le chapitre réservé aux questions de l'eau, CHF 180'000.- inscrits pour équiper les fontaines de vannes électriques pour couper ou moduler la consommation ;
- Des montants relativement importants pour des études pour rechercher de nouvelles sources d'eau ;
- Montants alloués au renouvellement du parc vieillissant de l'éclairage public (CHF 209'000.-) ;
- Préavis à venir pour la mise en œuvre du plan lumière, remplacement d'équipements vieillissants et pour la 1^{ère} phase du plan lumière ;
- Crédits 3ER pour l'installations de bornes électriques autant chez les privés que dans le public, ce qui devrait à terme générer des recettes supplémentaires.

La Municipalité a la volonté d'investir de manière importante pour la production énergétique et accompagner la population pour qu'elle participe aussi grâce aux subventions.

Page 91, services énergétiques, service de mise à disposition de bornes de recharges VE (véhicules électriques) CHF 300'000.- et service de mise à disposition de PAC (pompe à chaleur) CHF 250'000.- tout ceci selon des contrats signés...il y-a-t-il une contrepartie (recettes) ?

Oui il y aura des recettes. Pas mis au budget pour le moment car il s'agit de contracting. Les SIN investissent pour équiper de bornes par exemple une PPE ou une régie, mais qui n'ont pas de financement. Les SIN agissent alors en tant qu'investisseurs, ils vont équiper les parkings concernés avec un certain nombre de bornes. Un contrat longue durée est réalisé avec la régie ou le propriétaire, pour louer ce service et louer les bornes.

Il y a un gros décalage entre le moment où se fait l'investissement et le moment où les premières recettes rentrent. L'idée est de vendre la recharge électrique comme un service, comme la pompe à chaleur, le chauffage à distance, ...

Commentaires de la Cofin :

La Cofin salue le volontarisme des SIN à se déployer et à investir au sein de nouvelles structures et entités, explorant ainsi de nouvelles opportunités tout en étant acteur majeur de la transition énergétique au sein de notre région. Le tout, dans un contexte en constante transformation.

Comme indiqué dans le précédent rapport de la Cofin, faire reposer la majeure partie de la marge contributive sur les revenus du gaz n'est pas tenable à long terme si l'on souhaite progressivement sortir des énergies fossiles.

Enfin (et cela a été évoqué par la Municipalité), les coûts de l'énergie vont peser sur le porte-monnaie des ménages les plus modestes, ainsi que sur certaines entreprises. La Cofin invite les SIN à poursuivre ses efforts déjà engagés de conseil et soutien à la réduction de la consommation d'énergie et d'envisager, si la situation l'exige, des aides financières ciblées.

3. Discussion en sein de la Cofin

Lors de sa dernière séance, la Cofin s'est positionnée à l'unanimité en faveur de ce budget 2023. Comme souvent, plusieurs points ont suscité des débats :

Des finances globalement bien tenues

Malgré le déficit significatif ainsi que le contexte actuel quelque peu alarmiste autour des différentes crises, la Cofin souhaite porter un message clair : les finances de la Ville de Nyon sont bien tenues. Les charges maîtrisables sont contenues, les prestations à la population continuent à être délivrées, les charges péréquatives sont en baisse, les subventions aux associations sportives et culturelles sont maintenues, la Ville table sur des recettes fiscales en hausse et les différents projets avancent. Au risque de se répéter, la Cofin rappelle que ces derniers nécessiteront des moyens et qu'il ne doit pas y avoir de tabous quant à la recherche de recettes supplémentaires même si elles font débat (points d'impôts affectés notamment), couplée bien sûr à une maîtrise irréprochable des charges. Enfin et pour rappel, l'analyse de la gestion et santé financière de la Ville faite par l'IDHEAP au moment du préavis sur l'arrêté d'imposition 2023 montre sans ambiguïté que les indicateurs sont au vert, Nyon obtenant sa meilleure notation depuis 2013.

Unanimité autour de l'indexation des salaires

L'ensemble de la Cofin a salué la décision de la Municipalité d'indexer les salaires du personnel de la Ville cette année sur la base de l'indice des prix à la consommation. Fixée à 4% au moment de la confection du budget l'indexation sera, selon toute vraisemblance, à 3% (selon l'indice du mois de novembre). Un coup de pouce bienvenu en cette période.

Inflation, oui. Mais quels impacts ?

Achat d'énergie, coûts des matériaux, produits de nettoyage, carburant, taux d'intérêt, etc. : ce budget 2023 a pris en compte le contexte inflationniste. Toutefois, une variable non-négligeable intervient : la consommation effective. En effet, la Confédération et le Canton agissent à coups de mesures et recommandations, pour que nous fassions toutes et tous, des efforts pour diminuer/optimiser la consommation d'énergie. La Ville de Nyon n'est pas en reste avec la task force mise sur pied et qui a proposé différentes pistes et actions. Ces mesures auront forcément un impact sur les charges de la Ville en matière d'énergie - estimées avec une hypothèse normale de consommation – mais elles ne sont pas comptabilisées dans le présent budget 2023 car trop difficiles à évaluer. Ainsi, nous ne sommes pas à l'abri de « bonnes surprises » sur ce sujet.

Investir ou ne pas investir ?

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2023 sont importantes (en hausse par rapport à 2022) et en parallèle la marge d'autofinancement (en baisse par rapport à 2022) est trop faible pour couvrir ces objectifs-là. La Cofin n'a pas de position unanime face à cet état de fait. Une partie estime que ces investissements sont trop ambitieux, que recourir à la dette n'est pas une situation viable et que la Municipalité n'aura d'autre choix que de faire un exercice de priorisation, tout comme le Conseil lors de ses votes. Une autre partie estime que ces investissements sont indispensables (en reconnaissant que la liste est ambitieuse), que nous devons les faire tôt ou tard car la Ville en a besoin et que notre situation financière nous le permet.

N'ayant constaté aucune anomalie importante ni de ligne budgétaire contre laquelle elle serait opposée, la Cofin ne propose aucun amendement au présent budget 2023.

Conclusions

Oui, nous avons un déficit de CHF 11 millions pour ce budget 2023. C'est indéniable, nous affrontons des vents contraires en ce moment : un contexte géopolitique qui engendre des hausses de prix conséquentes de l'énergie, à hauteur de CHF 17 millions de francs ; des matériaux et produits pour la construction et l'entretien qui se renchérissent également ; des taux d'intérêts sur les marchés qui rendent les emprunts plus coûteux. Face à cette atmosphère qui n'invite pas à la sérénité, nous avons néanmoins plusieurs raisons d'afficher un certain optimisme.

Premièrement, et nous le voyons exercice après exercice, le budget est toujours plus pessimiste par rapport à la réalité effective des comptes. La Cofin compte également cette année sur des recettes sous-estimées et des charges énergétiques qui pourraient être plus basses que prévu (rappelons ici que le budget a été construit selon une hypothèse de consommation normale, sans prise en compte des mesures d'économie d'énergie et de la tendance actuelle à la sobriété). Certain-e-s ont soulevé le fait que ce budget doit être monitoré en fonction des revenus attendus pendant l'année pour arriver à l'équilibre en fin d'année. Ils ont aussi souligné l'importance de rembourser de la dette comme ces deux dernières années.

Deuxièmement, la Cofin souhaite réitérer ceci : les finances de la Ville de Nyon sont bien tenues. Les différentes prestations à la population sont délivrées, les charges maîtrisables sont contenues, les subventions aux associations sont maintenues et nous avons même... une péréquation en baisse !

Bien sûr, différents grands projets attendus par les Nyonnais-e-s sont dans les tuyaux et d'autres en cours de réalisation suite à leur acceptation par le Conseil communal. Ils nécessiteront des moyens importants, qu'il faudra trouver : une maîtrise des charges couplée à de nouvelles recettes ? Un recours à la dette ? Une priorisation sur le temps ? La Cofin est divisée sur ce point. Charge à la Municipalité de trouver l'orientation adéquate qui soit susceptible d'obtenir l'aval du Conseil et de la population.

Enfin, la Cofin tient à saluer la décision d'indexation des salaires du personnel communal aux coûts de l'inflation, à hauteur de 3% cette année. Un choix nécessaire et important en cette période particulière de tension sur le pouvoir d'achat.

Qu'est-ce qu'un budget ? C'est une autorisation de dépenses accordée aux Services pour faire tourner le ménage communal et délivrer les prestations à la population. Suite à de nombreux échanges constructifs et transparents avec la Municipalité, c'est une commission des finances unanime qui vous recommande d'accepter le préavis sur le budget 2023, tel que présenté.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/80 concernant le budget 2023,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2023 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	252'861'928.-
Revenus :	CHF	-241'764'342.-
Déficit :	CHF	11'097'586.-

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels pour l'année 2023, soit :

Service des eaux	CHF	3'532'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'485'100.-
Service du gaz	CHF	850'000.-
Services énergétiques	CHF	722'800.-
Total des extensions	CHF	7'589'900.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2023-2027.

La Commission :

Chloé Besse, Monique Chevallay Piguët, Laure Damtsas, Marius Diserens, Armelle DuPasquier, Alexander Federau, Yves Félix (Président et rapporteur), Yann Fagnoli, Pierre Girard, Olivier Monge, Taïna Pieren et Olivier Riesen.